

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 14 MARS 2024 DELIBERATION N°007-1-2024

OBJET : Vente d'une parcelle de terrain de la Zone d'Activités de Chaligny à l'entreprise Malecot Poirier

Date de convocation : 01/03/24
Nombre de conseillers : 50
En exercice : 50
Présents : 31
- Titulaires : 28
- Suppléants : 3
Absents : 19
- Dont représentés : 8
Votants : 39
- Pour : 39
- Contre : 0
- Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Présents :

- Mesdames Brigitte DUVERNOY, Brigitte GAUDRY, Martine DAOUST, Fabienne PETITRENAUD, Andrée LUTREAU, Marie LECLERCQ, Florence BERLO, Laurence GUILLAUME, Chantal BERNIER ;

- Messieurs Jean-Luc BLANDIN, Jean-Marie PAUTRAT, Marc PERRIN, Patrice GRIMARDIAS, Sylvain MATHIEU, Eric JUSSIÈRE, Jean-Pierre BILLARD, Daniel GONTHIER, Marc BONNOT, Laurent COTTIN, René BLANCHOT, Christian PAUL, Philippe DAUVERGNE, Eric GALLOIS, Jean-Pierre GIRARD, Christian LETEURTRE, Daniel MARTIN, Patrice JOLY, Laurent LIBRERO, Sébastien DAVIOT, Abel MOURA, Jean-Michel DUPUIS ;

Pouvoirs : Christiane GADREY à Florence BERLO, Danièle PERROT à Andrée LUTREAU, Denise FOUCAULT à Brigitte GAUDRY, Fabien BAZIN à René BLANCHOT, Emmanuel RABEUX à Daniel GONTHIER, Marie-Christine GROSCHE à Daniel MARTIN, Christine PIN à Patrice JOLY, Jean-Luc VIEREN à Philippe DAUVERGNE

Secrétaire de séance : Marie LECLERCQ

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1311-9 et suivants ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L. 3211-14 ;

Vu l'avis du service des domaines en date du 8 novembre 2023 ;

Considérant que l'entreprise MALECOT POIRIER a sollicité la communauté de communes pour l'achat de deux parcelles situées sur la ZA de Chaligny et cadastrées section B n°776 et 780 d'une superficie totale de 2 171 m² le 5 septembre 2023 ;

Considérant que l'estimation du service des domaines est de 9 660 € HT soit 4,45 € HT le m² ;

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. Décide de vendre à l'entreprise MALECOT POIRIER ou à toute structure existante ou à créer qu'elle entend mettre en place pour cette acquisition, deux parcelles situées sur la ZA de Chaligny et cadastrées section B n°776 et 780 d'une superficie totale de 2 171 m² au prix de 9 660 € HT soit 4,45 € HT le m² conformément à l'estimation du service des domaines.
2. Donne mandat à Maître DUPY, notaire à Autun et à tout cleric de son étude aux fins de signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, les actes authentiques nécessaires à la cession mentionnée au 1.
3. Autorise le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président


René BLANCHOT



Le secrétaire


Marie LECLERCQ

